

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 23 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux le 23 mai à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVENEGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.

Date de convocation : 19 mai 2022

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Didier ESVAN, Isabelle HELOU, Jérôme LE DOUAIRON, Cédric CAUDEN, Loïc POULHALEC, Patrice FRANCO, Stéphanie KERMARREC

Absent ayant donné pouvoir : Catherine MOUNIER à Didier ESVAN, Sabrina CROISSANT à Marie-José CARLAC

Absent excusé : Elodie HILPERT

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Les procès-verbaux des séances du 15 mars 2022 et du 14 avril 2022 approuvés.

Faisant suite aux démissions de Claude POTIER le 20/04/2022 et de Fatsiha BACQUET le 22/04/2022, Patrice FRANCO est nommé conseiller municipal.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

- Maison de santé et logements sociaux : les travaux suivent leur cours et devraient être réceptionnés en juin. Une visite sur site avec le médecin et la thérapeute ont permis de soulever quelques interrogations : volets roulants, insonorisation, prises électriques... Une recherche pour accueillir d'autres praticiens est en cours.
- Espace Le Mestre : peinture en cours sur Fermacell et bar. Attente finalisation chauffagiste et électricien. Une réunion a eu lieu samedi matin à l'Espace Le Mestre pour présenter le site aux associations et voir avec elles leurs attentes. Le parquet est un enjeu majeur dans l'utilisation de la salle pour La Gavotte (devis en cours). La commune devra réfléchir aux tarifs de location en fonction des coûts de fonctionnement. La réflexion sur les aménagements extérieurs est toujours en cours.
- Chapelle de la Trinité : suit son cours. Pas sûr que ce soit terminé pour le pardon prévu le 12/06.
- Travaux rue du stade et de la trinité : réunion sur site ce lundi pour implantation du chantier. Réalisation d'un trottoir aux normes PMR sur le côté droit en montant. Le tapis d'enrobés de la partie basse sera réalisé peut-être plus tard, des réparations étant à effectuer sur le réseau d'assainissement après vérification. Une réflexion est également en cours pour l'agrandissement de l'entrée du cimetière.

1) MODIFICATION COMPOSITION COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire présente à Monsieur Patrice FRANCO, récemment élu conseiller municipal, les différentes commissions communales.

Monsieur Patrice FRANCO se porte volontaire pour intégrer la commission Aménagement du Territoire. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'intégration de Monsieur Patrice FRANCO au sein de la commission communale d'Aménagement du Territoire.

2) MORBIHAN ENERGIES – CONVENTION DE FINANCEMENT ET REALISATION BORNE MARCHE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une convention de Morbihan Energies pour le financement et la réalisation d'une borne marché rue de la fontaine, devant le local jeunes pour utiliser le compteur existant. Le montant total prévisionnel des travaux est de 2 760 € HT. Le reste à charge pour la Commune est de 2994€ TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention présentée ci-dessus. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de financement et de réalisation d'une borne marché par Morbihan Energies.

3) AMENAGEMENT DU BOURG – CONTRAT DE TERRITOIRE

Vu les problématiques de vitesse excessive et de stationnement rencontrées dans le bourg,
Vu l'intérêt de marquer les entrées de bourg pour interpeller les automobilistes de leur arrivée en agglomération et également les accueillir au sein de la commune,
Vu la réhabilitation de l'Espace Le Mestre, en vue de réaliser des manifestations pouvant recevoir jusqu'à 450 personnes et sa proximité par rapport à la départementale 177,

Madame le Maire présente le projet d'aménagement du bourg en termes de stationnement, d'embellissement et de gestion de la circulation. Le projet comprend l'aménagement d'un parking à l'Espace Le Mestre, l'aménagement de la rue Jean Cadic, et la réalisation d'aménagements ponctuels de stationnement et d'embellissement des rues et autres entrées de bourg.

Madame le Maire indique que le projet global, devant s'étaler jusqu'à la fin du mandat actuel prévu en 2026, est estimé à 600 000 € HT, pouvant être subventionnés à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire.

Vu la délibération en date du 18 mars 2022 du Conseil Départemental du Morbihan approuvant la conclusion d'un Contrat de Territoire avec Roi Morvan Communauté et ses 21 communes ;

Vu le Contrat de Territoire 2022-2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la faisabilité du projet inscrit au titre du Contrat de Territoire ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- S'engage à financer la part non couverte par les subventions pour mener à bien ce projet ;
- Autorise le Maire à signer le Contrat de Territoire avec M. le Président du Conseil Départemental du Morbihan ;
- Autorise le Maire à solliciter les partenaires susceptibles d'apporter une contribution financière à ce programme.

4) FINANCES – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Madame Le Maire précise que la ligne de trésorerie ouverte auprès d'Arkéa Banque et Entreprise pour un montant de 100 000 € est arrivé à échéance le 10 mai 2022.

Afin de financer les besoins de trésorerie, il s'avère nécessaire de prévoir une nouvelle ligne de trésorerie.

Après consultation auprès de plusieurs établissements bancaires et analyse des conditions de financement, c'est la proposition de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire qui est la plus économiquement intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en place auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire une ligne de trésorerie avec un montant plafond de 200 000 € (deux cent mille euros), pour une durée de 12 mois, au taux d'intérêt de 0,28 %. Une commission d'engagement de 300 € est prévue, ainsi qu'une commission de non-utilisation de 0,10 %,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat et tout document s'y rapportant. Madame le Maire est habilitée en outre à procéder sans autre délibération aux opérations de demande de versement ou de remboursement de fonds.

5) FINANCES – TARIFS 2022 COMPLEMENT

Vu la délibération n°76/2021 du 9 décembre 2021,

Vu la délibération n°29/2021 du 12 avril 2021,

Vu l'installation d'un vidéoprojecteur au sein de la salle municipale prévue dans le courant de l'été 2022,

Vu les animations pouvant être organisées à la médiathèque,

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs assainissement tels que votés en 2021. Elle propose de laisser la possibilité de facturer la participation aux animations de la médiathèque à hauteur de 30 € et de revoir les tarifs de location de la salle municipale comme suit :

<i>Manifestation</i>	Particulier de la commune	Particulier extérieur à la commune	Entreprise
<i>Assemblée générale, congrès, réunion publique (sans vin d'honneur ou repas)</i>	50 €	100 €	100 €
<i>Repas en semaine</i>	165 €	260 €	260 € (165 € entreprise communale)
<i>Repas week-end</i>	220 €	320 €	320 € (220 € entreprise communale)
<i>Café d'enterrement</i>	70 €	70 €	70 €
<i>Hommage civil</i>	gratuit		
<i>Sous-sol salle (ménage à la charge de l'organisateur)</i>	30 €	Non loué	
<i>Réveillon du 31 décembre</i>	Non loué		400 €

Proposition de caution unique (salle et matériels) à 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer les tarifs suivants pour l'assainissement en 2022 :
 - o 50 € pour l'abonnement et les 30 premiers m³,
 - o 1,40 € par m³ supplémentaire,
 - o PFAC : 1 800 € construction existante et neuve.
- De permettre la facturation de la participation aux animations de la médiathèque jusqu'à 30 €
- D'adopter les tarifs présentés ci-dessus pour la salle municipale à compter de l'installation définitive du vidéoprojecteur
- Dit que les tarifs votés le 9 décembre 2021 autres que ceux évoqués dans cette délibération sont maintenus pour l'année 2022.

6) FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le trésorier principal de Pontivy a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur qui se décline comme suit :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON VALEUR	EXERCICES CONCERNES	MONTANT
Etat n° 5484400115/2022 – budget principal		1824,47€
T.F. – poursuite sans effet	2012	15,90 €
T.F. – poursuite sans effet	2013	962,60 €
A.P. – poursuite sans effet	2015	291,26 €
A.P. – poursuite sans effet	2016	539,07 €
A.P. – RAR inférieur seuil de poursuite	2016	15,60 €
R.J. – RAR inférieur seuil de poursuite	2020	0,04 €

Loïc Poulhalec demande de quoi il s'agit. Principalement de la cantine garderie et des loyers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état ci-dessus transmis par M. la Trésorier Principal de Pontivy,

Le Conseil Municipal,

- admet à l'unanimité en non-valeur les titres de recettes de l'état ci-dessus du budget principal,

- précise que les crédits budgétaires sont ouverts sur l'exercice 2022 à l'article 6541 et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

7) MUTUELLE COMMUNALE

Faisant suite à la sollicitation de quelques habitants, Madame le Maire présente au conseil municipal deux propositions de mutuelle communale établie par Groupama et AXA.

Elle sollicite pour avis les membres du conseil municipal. Patrice Franco demande quel est l'intérêt pour la commune. Monique Le Cren précise que c'est pour répondre à la demande de plusieurs habitants.

Les élus se prononcent favorablement à la proposition d'une mutuelle communale aux habitants. Ils précisent que les contrats seront directement passés entre les habitants et les mutuelles. Les élus souhaitent conserver les 2 organismes de mutuelle pour laisser la possibilité à chaque habitant de choisir celle qui lui convient le mieux.

8) PROJET SAS SEM56 RMCOM

Madame le Maire présente au conseil municipal un projet de création de société territoriale énergie comprenant les communes, la communauté de communes et la SEM 56. La société territoriale a pour objet d'investir dans les projets de production et distribution d'énergies renouvelables sur le territoire communautaire.

Le capital social de la société projetée est de 300 000 €. La répartition des apports est proposée comme suit : 100 000 € RMCCom, 100 000€ SEM 56 Energies, entre 4 et 5 € par habitant pour les communes volontaires.

Loïc Poulhalec s'interroge sur le règlement de la société car si c'est pour financer des études pour des grands groupes privés et que le projet tombe à l'eau ce n'est pas logique. Christophe Combeau acquiesce.

Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la participation dans la SAS projetée, sous réserve des modalités financières plus détaillées.

9) STATIONNEMENT DES CYCLOMOTEURS DANS LE BOURG

Jérôme Le Douairon interpelle les élus sur le manque d'emplacement pour permettre le stationnement des cyclomoteurs dans le bourg. Ils sont aujourd'hui stationnés chez le boulanger. Il indique que ce serait bien d'avoir des systèmes de barres pour accrocher avec des antivols les cyclomoteurs. Loïc Poulhalec précise que ce serait également bien au stade. Une réflexion va être engagée pour déterminer des emplacements stratégiques.

DECISIONS DU MAIRE

- 02/2022 Entreprise LE MESTRE Langonnet Electricité Espace Le Mestre : 1504 € HT pour la mise en place d'un bloc lumineux alarme incendie dans les sanitaires

QUESTIONS DIVERSES

- CCAS : lundi 30 mai à 18h00
- Prochain conseil : mardi 21 juin à 20h00
- Supérette : sollicite la possibilité de mettre une terrasse sur le pignon de son commerce au niveau de la rue Jean Le Du et de pouvoir également mettre un pot de fleur devant l'entrée. Autorisation temporaire. Réflexion sur la sécurité.
- Elections législatives : tenue des bureaux de vote les 12 et 19 juin
- Point sur le déploiement de la fibre optique sur la Commune. Sur la partie est entre Loge Coucou et Le Rhède, la fibre devrait être opérationnelle en mars 2023, ainsi que le Castellou. Le reste du territoire sera desservi dans la phase 3 programmée de 2023 à 2026.
- Cérémonie du 8 mai : Madame le Maire signale la faible présence des élus.
- Rappel : mission argent de poche pour les jeunes âgés de 15 à 18 ans. Missions à réaliser en mairie, médiathèque ou services techniques

Fin de séance à 22h00

Affiché le 24/05/2022

Transmis en Préfecture le 24/05/2022